

Agent traitant :

Céline Vanackere - Service Urbanisme - 067/28 78 45
Réf. Urb. : 2024/Purb/019

Commune de Rebecq

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Michel St-Georges demeurant rue Haute 31 à 1430 Rebecq-Rognon.

La parcelle concernée est située à 1430 Rebecq, rue Haute 31 et cadastrée Rebecq-Rognon (1) section D n° 194 D.

Le projet consiste en **la régularisation de la création d'un logement dans un volume annexe** et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40-2.§1-2°: « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions »

L'affichage a lieu à partir du 19/04/2024.

Le dossier peut être consulté **du 24/04/2024 au 09/05/2024**, à l'adresse suivante :

Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq :

- **sans rendez-vous** pendant les heures de permanence du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30
- **sur rendez-vous*** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15h30

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq ;
- par fax au numéro : 067/28 78 08 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@rebecq.be ;
- remises au Service Urbanisme : rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq.

Le courrier, la télécopie ou le courriel portera la mention : **2024/Purb/019**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service Urbanisme **sur rendez-vous***.

*** Tout rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme au 067/28 78 45 – 46 ou par mail à urbanisme@rebecq.be**

Le Directeur général

La Bourgmestre,

Michaël CIVILIO

Patricia VENTURELLI